

Nous vous invitons à vérifier que les informations ci-dessous figurent sur vos documents.

Extrait du plan cadastral

- Échelle comprise entre 1/1000e et 1/2500e [le plan doit être lisible]
- Numéro de parcelle cadastrale à raccorder [section et numéro. Exemple : AD 256]

=> *À télécharger sur cadastre.gouv.fr*

Plan de masse

- Présence de la rosace des vents [indication des points cardinaux]
- Numéro de la parcelle à raccorder [section et numéro. Exemple : AD 256]
- Présence des numéros des parcelles voisines
- Position du/des bâtiment(s) à raccorder sur la parcelle avec les cotes par rapport aux limites de la parcelle

Plan de situation au 1/25000° (Carte IGN)

=> *À télécharger sur geoportail.gouv.fr*

Autorisation d'urbanisme

- Numéro de parcelle cadastrale à raccorder [section et numéro. Exemple : AD 256]
- Mention : « Accordé »
- Numéro de l'autorisation [Exemple pour un permis de construire : PC xxxxxxxxxxxxxxxxx]
- Signature et tampon de la Mairie

Il peut s'agir d'un arrêté de permis de construire, d'une déclaration préalable, d'un permis de lotir ou d'un permis d'aménager.

Attention, le certificat d'urbanisme (CU) n'est pas une autorisation d'urbanisme.